



Le Conseil régional encourage la dynamique commerciale via les plateformes en ligne

lundi 16 novembre 2020, par [lpe](#)

Avec la crise sanitaire, la demande de e-commerce sort renforcée avec une multitude de « market place » (ou « place de marché »). Il s'agit d'une plateforme présentant une offre de produits issue de plusieurs commerçants et proposant la commande, le paiement et une solution pour disposer du produit désiré (livraison, plateforme de centralisation, etc.).

La Région souhaitant inciter les entreprises néo-aquitaines à vendre leurs produits en ligne et ainsi soutenir leur maintien d'activités, a lancé le 5 novembre un appel à manifestation d'intérêt. **Objectif : inciter les plateformes à proposer des conditions d'accès tarifaires améliorées et une offre d'accompagnement à l'utilisation de ces plateformes, pour les commerçants, artisans et producteurs régionaux.**

Une première sélection de dossiers est attendue le 20 novembre pour une mise en œuvre immédiate.

La cible : l'ensemble de places de marché françaises qui proposeront des conditions collectives tarifaires et d'accompagnement. **Elles devront abaisser d'au moins 30% leurs frais de commission et recruter au moins 50 entreprises régionales.**

Peuvent rentrer dans le cadre de l'action collective, les TPE/PME situées en Nouvelle-Aquitaine. Ces conditions privilégiées, rendues possibles par le soutien financier de la Région, s'appliqueront de la date de dépôt de candidature **jusqu'au 31 décembre 2021.**

Toutes les informations : [suivez ce lien](#)

Autre action du Conseil régional pour « consommer local » : **lancement d'un appel à projets pour soutenir les projets de plateformes locales et sectorielles**

La première vague de confinement a fait émerger un grand nombre d'initiatives locales visant à soutenir de façon solidaire le commerce de proximité. La Région Nouvelle-Aquitaine lance aussi un appel à projets pour soutenir des plateformes locales qui répondent à l'ensemble des fonctionnalités de la place de marché.

Elle entend soutenir une meilleure couverture territoriale et sectorielle de l'offre de places de marché et ainsi favoriser les logiques de commercialisation en circuit-court et la revitalisation des centres villes.

Les candidatures sont ouvertes dès le 4 novembre 2020, et **jusqu'au 31 mars 2021.**

Toutes les informations : [suivez ce lien](#)